



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2021

La réunion a débuté à 17h30 sous la présidence du Maire, M. Séverin MEDORI.

### **Conseillers présents :**

M. Paul GIACOMETTI, 1<sup>er</sup> adjoint  
Mme Patricia ROSSI, 2<sup>ème</sup> adjoint  
M. Jean-Marc NICOLAI, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Muriel MASSE, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Isabelle CALENDINI  
M. Mathieu DAGREGORIO  
Mme Marine DAIDERI  
Mme Aurélia DENEUBOURG  
M. Xavier GIACOBETTI  
Mme Christelle GROSSI  
M. Pierre ROSSI  
M. Louis SEMIDEI  
M. Michel SINIBALDI

### **Conseiller absent :**

Mme Dominique FILIPPI

### **Secrétaire de séance :**

Mme Patricia ROSSI

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 05 février 2021 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages. Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

- ▶ Projet d'aménagement d'un espace de jeux et de détente au village
- ▶ Débat sur trois motions :
  - 1 – Usage social des biens confisqués
  - 2 - Renouvellement de l'agrément d'ANTICOR pour agir en justice

3 – Droit au rapprochement et au transfèrement de M. ALESSANDRI et M. FERRANDI dans l'un des deux centres de détention situés en Corse

- ▶ Débat sur démocratie participative au village et hameau de Monté
- ▶ Questions diverses

### **Délibération n°1** : Projet d'aménagement d'un espace de jeux et de détente au village

Le Maire présente au conseil Municipal le projet d'aménagement d'un espace de jeux et de détente au village.

Il présente un devis estimatif de l'opération d'un montant de 8200.00 € HT qui comprend une table de tennis de table, un but multi sports, une aire de jeux extérieurs, des bancs et une table de pique-nique.

Le plan de financement est le suivant :

- Collectivité de Corse : (dotation quinquennale : 60 %) : 4920 €
- Mairie (part contributive : 40%) : 3280 €

**Vote pour à l'unanimité** pour le projet d'aménagement d'un espace de jeux et de détente au village et son financement.

### **Débat sur trois motions** :

#### 1 – Usage social des biens confisqués

En France, la confiscation de biens n'est possible que depuis la création de l'AGRASC (Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués) en 2010, sous tutelle des ministères de la Justice et des Finances.

Toutefois, pour leur très grande majorité, les biens saisis dans l'hexagone sont revendus et les sommes perçues entrent dans les caisses de l'État sans profiter aux associations.

Le cadre légal italien est plus avancé sur ce sujet qu'en Hexagone : d'une part il ne permet pas la privatisation de ces biens, puisqu'ils sont mis à disposition d'organismes publics ou d'associations.

La France doit donc combler son retard au niveau juridique et législatif.

Associations et entreprises sociales veulent donc intervenir pour orienter cette loi vers ce qui se fait en Italie, en y inscrivant le caractère obligatoire de la réutilisation des biens.

Un exemple de politique efficace en termes de lutte contre les organisations mafieuses nous vient d'Italie avec une loi adoptée en 1996. Cette dernière met en place un dispositif de réutilisation sociale des biens confisqués au crime organisé. C'est ce qui a inspiré Mme El Hairy alors députée, lorsqu'elle a proposé une loi visant l'amélioration de la trésorerie des associations le 28 novembre 2019. En effet, cette proposition de loi, dans son article 4, propose que les immeubles confisqués aux criminels puissent être mis à disposition, à titre gratuit, des associations d'intérêt général, des fondations d'utilité publique et des sociétés foncières agissant dans l'intérêt général. Cette loi est actuellement toujours en 2e lecture au Sénat.

#### 2 - Renouvellement de l'agrément d'ANTICOR pour agir en justice

*ANTICOR* est une association fondée en juin 2002 pour lutter contre la corruption et rétablir l'éthique en politique.

Elle est agréée par le ministère de la justice pour l'exercice des droits de la partie civile.

Le gouvernement proroge l'agrément d'ANTICOR jusqu'au 2 avril 2021.

La demande de renouvellement d'agrément, qui permet à l'association anticorruption d'agir en justice, n'a pas encore été tranchée.

3 – Droit au rapprochement et au transfèrement de M. ALESSANDRI et M. FERRANDI dans l'un des deux centres de détention situés en Corse

Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRI ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité sans ajout de période de sûreté, par une cour d'assises spécialement composée, pour leur participation à l'assassinat du préfet de Corse Claude ERIGNAC.

Ils sont incarcérés depuis plus de 21 ans dans une centrale sécuritaire dans la région parisienne. Cela fait près de 4 ans qu'ils sont conditionnables. L'administration pénitentiaire constate qu'après 21 ans de détention ils ne présentent aucune difficulté de gestion au quotidien. Pourtant, aucune perspective de rapprochement ni de réinsertion sociale et familiale ne se dessine pour eux à cause de leur statut de DPS (Détenus Particulièrement Signalés).

Face à ce déni de droit, de justice et d'humanité, il est demandé :

- la désinscription immédiate du répertoire des Détenus Particulièrement Signalés
- l'application immédiate et sans restriction de leur droit au rapprochement et au transfèrement dans un des deux centres de détention situés en Corse.

Suite au débat, **les 3 motions ont été adoptées à l'unanimité.**

**Débat sur démocratie participative au village et hameau de Monté**

Le maire fait un petit rappel sur la commission extra municipale (CEM) créée en mars 2018 avec 9 membres élus. Cette dernière a pris fin lors du mandat précédent. Un projet de photos sur bâche à installer sur des façades publiques du village n'est toujours pas finalisé à ce jour. Mme CALDERON a déjà reçu une avance pour cette réalisation. Il faut absolument faire le choix des photos.

Mme ROSSI propose que les photos soient choisies démocratiquement par tous les membres de la commission précédente et des nouveaux inscrits.

Suite au débat, le conseil municipal s'interroge sur la création d'une nouvelle commission. Une annonce sollicitant de nouveaux participants pour l'embellissement du village est parue sans résultats probants avec peu de candidats.

Mme GROSSI, référente, rappelle qu'il existe déjà une charte de démocratie participative. Les participants volontaires inscrits au 4 mars peuvent donc se réunir et établir un ou des projets. Si un projet, matériel ou immatériel, est reconnu comme une potentielle plus value, une commission élargie à des personnes compétentes sur le sujet, à des citoyens tirés au sort conformément à notre charte, jugera de la faisabilité et sera proposé pour validation par le conseil municipal.

**Questions diverses : NEANT**

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 19H30

Secrétaire de séance,

Patricia ROSSI

Le Maire,

Séverin MEDORI